

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-078

Objet : Désignation des représentants du conseil d'administration à la commission d'exonération des Droits d'Inscription.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2023-020 du 28 février 2023 fixant les critères généraux d'exonération des droits d'inscription ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

Attendu que l'article 9 de la délibération n°2023-020 du 28 février 2023 fixant les critères généraux d'exonération des droits d'inscription, qui définit la composition de la commission d'exonération des droits d'inscription, prévoit un représentant ou une représentante parmi les enseignant(e)s ou enseignant(e)s-chercheurs de chaque instance et un représentant ou une représentante parmi les élus(e)s étudiants de chaque instance conseil d'administration et conseil académique d'Université Côte d'Azur;

Attendu qu'un siège de représentant des enseignants et/ou enseignants chercheurs élus et un siège de représentant des usagers élus au Conseil d'Administration sont vacants, un appel à candidatures a été lancé et les candidatures de M. William TATINIAN du collège B et de M. Flavio CONTAT du collège des usagers ont été réceptionnées ;

Désigne M. William TATINIAN membre élu du collège des enseignants et **M. Flavio CONTAT** membre élu du collège des usagers du conseil d'administration pour siéger à la commission d'exonération des droits d'inscription d'Université Côte d'Azur.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 23 septembre 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2024-078**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 8 octobre 2024
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 8 octobre 2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.